

VIVRE MANZAC

Juin 2026



Semis sur l'espace de biodiversité par les enfants de l'école

Edito

Chers Manzacoises et Manzacois

Comme chaque année, le vote du budget communal constitue un rendez-vous important pour notre équipe municipale. Il nous permet de préparer l'avenir de notre commune tout en répondant aux besoins du quotidien.

Le budget primitif 2026, voté le 16 avril dernier, a été construit avec sérieux, prudence et bon sens. Il s'établit en équilibre à 635 380 € en recettes et dépenses de fonctionnement et 315 360 € pour la section d'investissement. Dans un contexte économique qui reste incertain pour beaucoup de familles comme pour les collectivités, nous avons souhaité préserver un équilibre entre maîtrise des dépenses et maintien des services essentiels à la vie de notre village.

Notre priorité demeure la même : faire vivre une commune agréable, dynamique et solidaire. Ce budget permettra de poursuivre l'entretien de nos bâtiments et de nos espaces publics, de soutenir la vie associative et de continuer à améliorer progressivement notre cadre de vie, sans augmenter la pression fiscale : les taux d'imposition resteront encore une fois inchangés cette année.

Même avec des moyens limités, nous faisons le choix d'investir utilement, en privilégiant les projets réalistes et adaptés à notre commune. Chaque décision prise l'est avec le souci constant de préserver les finances communales tout en préparant l'avenir.

En 2026, les travaux de l'école devraient s'achever avec la rénovation de la cour et l'installation d'un préau photovoltaïque. Les enfants auront ainsi un lieu de vie moderne, éducatif et sécurisé. La rénovation de nos routes se poursuivra, et d'autres projets seront lancés : centralisation et sécurisation des données informatiques, chemin de la Biodiversité, rénovation du pont-bascule du poids public ou encore le passage de l'Estaminet, vitraux de l'Eglise, etc...

Si toutes les subventions relatives au projet de l'école nous sont effectivement versées sur l'exercice 2026, nous rembourserons par anticipation le prêt-relai de 80 000€ contracté l'an passé pour ce projet afin d'en diminuer les intérêts d'emprunt, gage de notre volonté continue de maîtrise de nos finances.

Laurent TARDIVAUD

Notre mairie

La bibliothèque

Tous les samedis de 10h00 à 12h00

La maison France-services

2ème et 4ème jeudi de chaque mois

☎ 05.53.54.05.25



La Mairie

Lundi-mardi : 13h30 - 17h30

Jeudi : uniquement en cas d'urgence

13h30 - 17h30 accueil par l'agence postale

Vendredi : 13h30 - 18h00

☎ 05.53.54.28.73  www.manzacsurvern.com

Ouverture des services



L'agence postale

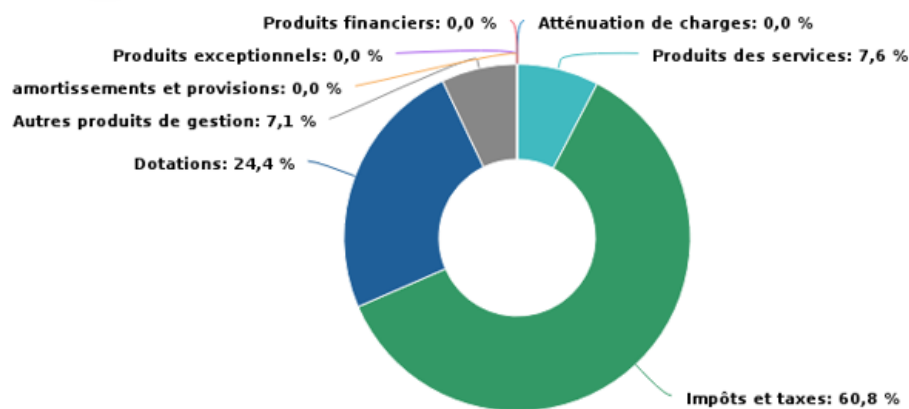
Lundi-mardi-jeudi : 13h30 - 17h30

Vendredi : 13h30 - 18h00

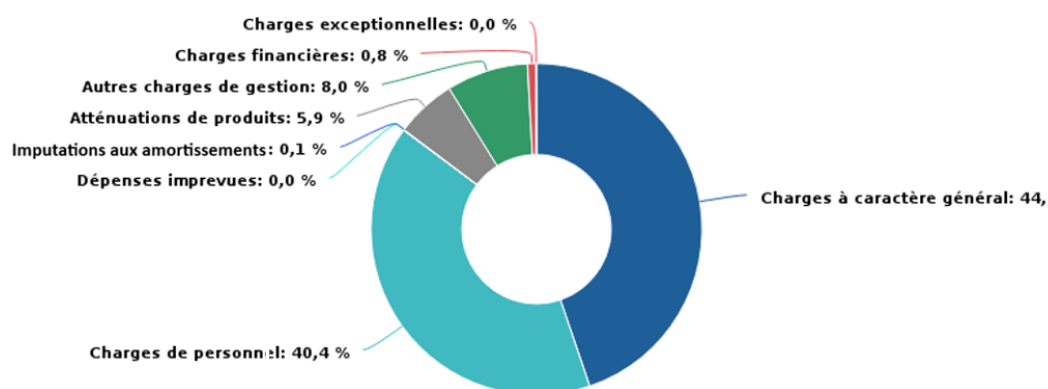
☎ 05.53.54.28.00



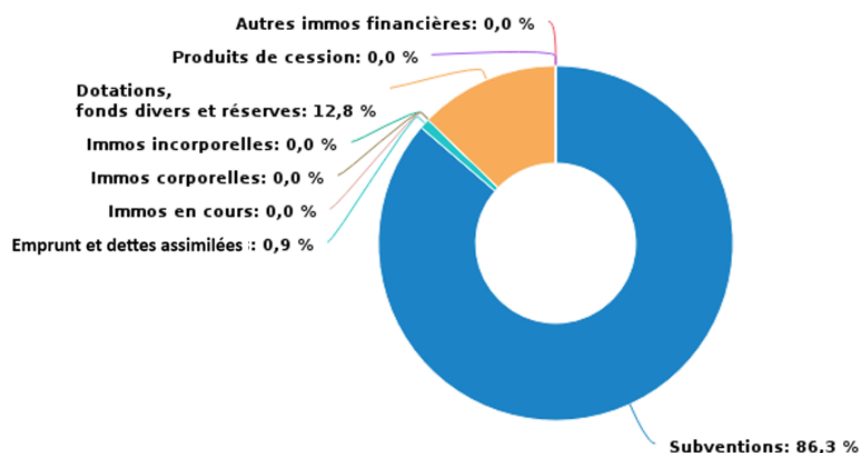
Structure des recettes réelles de fonctionnement



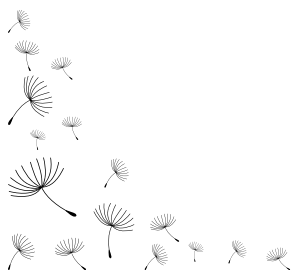
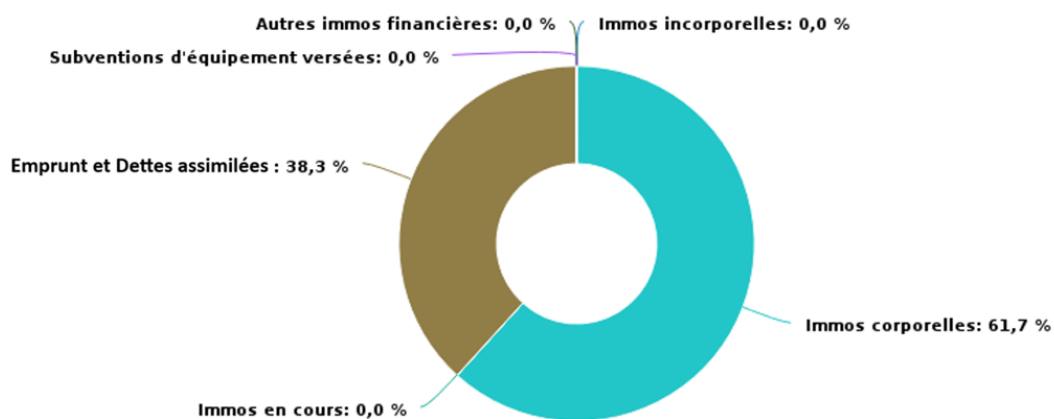
Structure des dépenses réelles de fonctionnement



Structure des recettes réelles d'investissement



Structure des dépenses réelles d'investissement



L'actualité municipale

La commune de Manzac-sur-Vern poursuit son engagement en faveur de la préservation de son patrimoine.

La rénovation de la bascule du poids public permet de sauvegarder un équipement emblématique de l'histoire rurale locale, témoin de l'activité agricole qui a marqué la vie de notre commune pendant de nombreuses décennies.

Les anciens poids publics constituaient un élément essentiel des échanges et de l'économie locale.

Réfection du platelage de la bascule en changeant les madriers en chêne par nos agents

Ajout d'une casquette afin de protéger la porte des intempéries.

La réalisation a été possible grâce à la contribution des jeunes du CFA BTP de périgueux et de leur professeur Franck Mery (couverture/zinguerie).



Parallèlement, la réfection du pont de l'Estaminet représente un investissement important pour la sécurité des usagers et la pérennité de nos ouvrages communaux. Nous avons déjà entrepris des travaux mais suite à un affaissement du mur porteur du aux intempéries et les mouvements du sol, nous avons dû le reprendre dans sa totalité.



Tout brûlage est interdit sur la commune jusqu'à la fin du mois de septembre

Arnaud MOULINIER



CE QUE DIT LA LOI

Tout chien est placé sous la responsabilité de son propriétaire. Il est interdit de laisser un chien divaguer sur la voie publique, dans les parcs, jardins ou sur la propriété d'autrui. Tout chien non surveillé peut être saisi et conduit à la fourrière.

NOS OBLIGATIONS

- ✓ Garder son chien sous surveillance et ne pas le laisser en liberté.
- ✓ Le promener en laisse sur la voie publique.
- ✓ Ramasser ses déjections.
- ✓ S'assurer que son chien ne s'échappe pas de son terrain.
- ✓ Respecter la tranquillité et la sécurité des autres.



Un maître responsable, c'est un chien heureux et des voisins tranquilles !



Le service du SPANC (service public d'assainissement non collectif) réalise des contrôles de bon fonctionnement des fosses septiques :

à compter du 22 juin 2026 jusqu'à la fin de l'année



Tous les immeubles non raccordés ou non raccordables au réseau collectif (tout à l'égout)



Les visites seront effectuées par M. Jean Jacques MALTERRE

L'actualité municipale

BRUITS DE VOISINAGE : NOS OBLIGATIONS



CE QUE DIT LA LOI

Chacun a l'obligation de respecter la tranquillité de son voisin. Les bruits excessifs, répétés ou intempestifs (tondeuse, travaux, fêtes, aboiements...) peuvent constituer un trouble anormal de voisinage.

NOS OBLIGATIONS

- ✓ Limiter les bruits à des horaires raisonnables :
 - Jours ouvrables : 8h30 - 12h / 14h30 - 19h30
 - Samedi : 9h - 12h / 15h - 19h
 - Dimanche et jours fériés : 10h - 12h
- ✓ Éviter les nuisances sonores en journée comme en soirée.
- ✓ Être attentif aux aboiements de son animal.
- ✓ En cas de fête ou de travaux exceptionnels, prévenir ses voisins.



Le bien-vivre ensemble, c'est de penser à ses voisins... avant qu'ils ne sonnent à votre porte !

LIRE
AU
VILLAGE
Bibliothèque de
Manzac sur Vern



C'est gratuit

Du côté des associations



L'association « Église et Patrimoine
de Manzac-sur-Vern »

Nous sommes un groupe de bénévoles Manzacois passionnés par notre village et attachés à la beauté de notre église et de notre patrimoine local. Notre mission ? Soutenir la mairie dans le financement des travaux d'entretien de ces lieux qui font l'âme de Manzac.

****Le saviez-vous ?****

L'entretien des églises construites avant 1905 est légalement à la charge des communes, et non du diocèse. C'est donc bien notre mairie — et donc nous tous, habitants — qui portons cette responsabilité. Face aux coûts souvent importants de ces travaux, notre association est là pour donner un coup de pouce concret et solidaire.

Pour cela, nous organisons tout au long de l'année des événements conviviaux : Brocantes, Concerts de chorale, Pucés des couturières, Salons et manifestations diverses.

Chaque édition est une occasion de se retrouver, de partager un bon moment ensemble... et de contribuer à préserver ce qui nous appartient à tous.

Henriette DEVILLARD



Mémoire de Manzac

L'association Mémoire de Manzac organise une visite :

**Dimanche 6 Septembre 2026 (après-midi)
Musée Napoléon**

Situé à Cendrieux, le musée Napoléon ouvre au public ses collections privées, souvenirs de la famille impériale. Plus de 500 objets, tableaux et sculptures sont présentés par un descendant direct de la famille Bonaparte.

Si vous êtes intéressé, rendez-vous sur la place de la Mairie, possibilité de co-voiturage, départ à 14h (la visite est prévue à 15h)

Tarif : 11€ par adulte, gratuit pour les moins de 12 ans
Tarif de groupe : 8€

Vous pouvez vous inscrire par mail :
memoiredemanzac24@orange.fr
ou par téléphone au 06 40 15 90 80

L'agenda

- * Samedi 4 juillet : La petite librairie à 14h30, salle du conseil (bibliothèque)
- * Samedi 13 juillet : Marché gourmand (Municipalité)
- * Vendredi 31 juillet, samedi 1er et dimanche 2 août : Manzac en Fête (Les amis de la Fête)
- * Dimanche 6 septembre : Visite du musée Napoléon de Cendrieux (Mémoire de Manzac)